

Etude des blasons présents en la chapelle du château de Kerminihy.

L'aveu de 1679 d'Antoine-René Le Pappe pour Kerminihy souligne : « ...un grand corps de logis avec son donjon derrière, un pavillon et deux autres corps de maisons sur le devant (au sud), faisant deux ailes et une chapelle. Le tout faisant en cour close ». Ces derniers termes décrivent un mur d'enceinte, lequel sera abattu sur sa partie occidentale dans la décennie suivante pour laisser place à l'élégant bâtiment de 42 mètres que nous pouvons encore observer de nos jours.

Le cadastre napoléonien de 1824 fixe notamment un instantané du nouveau château, lequel se juxtapose à l'ancien manoir et sa cour close peu avant que ces derniers ne soient arasés (avant la fin de cette même décennie).

La chapelle figurait au sud-est, en dehors du mur d'enceinte (en bas à droite).

Parallèlement, sur ce même cadastre, on observe sur l'emplacement précis en lequel la chapelle sera déplacée plus tard un édifice s'apparentant à une maison four. Celle-ci, parcelle 82, est nommée *anty huel*¹ pour la maison d'en haut, et considérée avec la mesure adjacente comme métairie sur les états de sections. D'ailleurs, nous trouvons de nos jours sur le pignon nord de la chapelle les indices du four obstrué, trahit par ses pierres en saillie disposées en arc de cercle à la base du mur.

La reconstruction de la chapelle a donc eu lieu sur les vestiges de la maison four précédente, et ce, avec l'adjonction de matériaux récupérés sur le sanctuaire d'origine. On me fit observer que si la taille de la chapelle ne soulevait pas d'interrogations, l'implantation précédente, celle de la maison-four paraissait en revanche étonnamment démesurée pour une telle fonction. C'est exact, mais si l'on tient compte que la bâtisse était considérée naguère comme métairie, rien ne s'oppose à ce qu'outre la partie attribuée au four, un logement, voire peut-être un magasin occupait également l'espace.



¹ Cette bâtisse est à rapprocher de celles du numéro 85, ensemble nommé *anty izel* pour maisons et crêches qui suggère des annexes de la métairie, mais aussi qui présuppose des constructions de même époque, soit antérieures à la Révolution.



Restitution des anciens bâtiments.

La finalisation du lieu de culte est alors savamment orchestrée avec cette illusion d'ancienneté qu'inspire le style néogothique et s'accorde sans trop de peine au pavillon d'entrée ouest du château, son monumental portail, la maison des gardiens et les bâtiments de ferme : tous de la seconde moitié du XIX^e siècle. Les écus de la chapelle font partie de la touche finale mais l'inexactitude de l'un d'entre eux, ainsi que des interrogations soulevées sur un autre, insinuent hélas des fausses notes dans cette œuvre de réhabilitation.

Nous savons que la chapelle fut délocalisée vers le milieu du XIX^e siècle par la famille Avril qui en avait fait l'acquisition auprès du faïencier quimpérois Eloury. Il est inutile ici d'insister sur le rôle majeur dans le relèvement du domaine qu'eut cette famille, tâche que poursuivirent leur fille et leur gendre ainsi que la génération suivante. Cette restauration inclut la création d'un arboretum qui, il a peu, comptait plus de 5000 variétés.

Nous devons cependant admettre que bien que l'étude de M. de Villiers du Terrage sur la seigneurie de Kerminhy soit extrêmement fouillée et documentée, quelques inexactitudes apparaissent çà et là qui, à défaut de ternir son œuvre, nécessitent cependant que l'on s'y attarde.

Pour ce, abordons et commentons ces écussons qui, selon toute vraisemblance, furent apportés par Aimé Edouard de Villiers du Terrage, le plus à même de les avoir étudiés, interprétés, puis réalisés.



Surmontant le portail d'entrée, on aperçoit l'écusson aux trois molettes (*d'argent à trois molettes de gueules, 2, 1*), armes des Kerminihy, attestés de 1379 à la fin du XVe siècle.

Sachant que ledit portail a, dit-on, été rapporté dans sa quasi intégralité, il n'est pas interdit de penser que cet écu soit l'un des seuls d'origine.

On retrouve ces mêmes armes, toujours à l'entrée mais à l'intérieur. Nous avons alors un mi-parti Kerminihy associé à une probable famille Le Chat. Probable, car cet écu n'est pas anodin dans la mesure où si de nombreux chats peuplent les écus bretons, le *chat effarouché* porté par une famille des paroisses de Pordic et de Plouha (au nord de Saint-Brieuc) serait le seul qui corresponde à la posture de celui en mi-parti. Qu'en est-il réellement ?



Cette alliance ne nous est pas connue mais peut-être que le vicomte possédait des informations qu'il aura oublié de nous communiquer... Admettons, mais il existe aussi la possibilité que le chat en question soit une grossière erreur d'interprétation mais surtout d'exécution si l'on en juge par le bénitier figurant à côté de la petite porte sud de l'église de Rosporden.

Un écu mi-parti y est gravé, semblable, à ceci près que le chat est alors un lion (*de gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or*) que l'on attribue à la famille de Cambout, sise à Querrien, ce qui est nettement plus local et par conséquent plus plausible. Notons que la chapelle du rosaire de l'église de Kernével recelait en son vitrail les mêmes armes pleines de Kerminihy ainsi qu'un mi-parti de celles-ci avec le lion des Combout. En revanche, comme pour le supposé chat, l'alliance nous est inconnue, il pourrait, sous réserve, s'agir de l'épouse de Jean ou de Raoul ou encore d'Henry l'un des trois derniers Kerminihy.

Remarquons l'absence manifeste des armes des Kerfloux *de gueules à trois croissant d'argent, brisées d'un lambel² à trois pendants en chef*. Elles sont pourtant citées en mi-parti de celles des Kerminihy dans les prééminences de 1679, et ce, aussi bien dans la chapelle Saint-Jean de l'église de Rosporden que dans la maitresse-vitre de l'église de Tourc'h. Il s'agissait encore une fois d'une famille relativement locale puisque située à Loctudy et Plobannalec près de Pont-l'Abbé. Abondant en ce sens, l'aveu de 1540 de Laurent du Plessis mentionne un village de *Kerquenebret* et ses terres en la paroisse de Peuméril (au nord de Pont-l'Abbé) tenu sous la dame de Kerazan. Instantanément, cette évocation nous ramène aux Kerfloux qui alors étaient seigneurs de Kerazan. Ce serait alors un indice supplémentaire quant à l'éventualité d'une dot entrée antérieurement chez les Kerminihy par une union avec une Kerfloux.

A l'exclusion de l'écu des Kerminihy figurant sur le portail d'entrée, force est de constater qu'à notre connaissance, tous les autres sont des moulages, finement réalisés, certes, au point qu'on se laisserait abuser, mais ce ne sont pas des sculptures. Nous pouvons observer par ailleurs, à l'arrière de certains de ces écus un mortier mal dégrossi trahissant ces réalisations. Encore une fois ce n'est point de la pierre. De même, dans ces nombreuses niches où trônent ces écus, le parement n'est pas, malgré les apparences, constitué de pierres de taille mais semblerait être des « parpaings » tendant à donner le change. Ceux-ci n'ont, par ailleurs, rien de commun avec l'appareillage de pierre qui caractérise l'extérieur du bâtiment. Je laisse aux propriétaires le soin d'affiner la question.

² Le lambel en brisure de leurs armes s'explique par le fait qu'ils étaient un ramage de la famille de Tremillec en Plomeur, portant ces armes pleines.



Dans l'ordre chronologique suivent les armes des du Plessis qui sont également celles des Plessis-Nizon (*D'argent au chêne de sinople englanté d'or, au franc canton de gueules, chargé de deux haches d'armes adossées d'argent en pal*). Cet écu ne soulève aucune interrogation, Pierre du Plessis a épousé Françoise la dernière des Kerminihy. Cette famille va se maintenir durant près d'un siècle.



Autre Pierre du Plessis mort en 1608, Kerminihy échoit à sa petite-fille, Renée de la Marche, représentée ici par un mi-parti de la Marche (*de gueules au chef d'argent*) peu discernable et du Chastel (*Fascé d'or et de gueules à trois fascés d'or*). Apparemment cette interprétation ne tient aucun compte des usages d'antan qui auraient privilégié en première position l'époux, Aufray du Chastel, marquis de Mesle, seigneur de Châteaugal et de Landeleau, et non son épouse. Leur fils et héritier, Claude, aidé en cela par son immense fortune, demeure à Paris et délègue à sa femme Yolande de Goulaine la gestion de ses biens. Toutefois, par son incompréhensible permissivité vis-à-vis de cette dernière, il finira « sur la paille », dépouillé par son épouse de la majeure partie de son patrimoine dont la seigneurie de Kerminihy en 1656.



Les acquéreurs sont Marc-Antoine Le Pape et Ursulle l'Honoré, veuve de Claude de Kerbleizec, défunt seigneur de Coatforn en Melgven et de son vivant, sénéchal de Conq. En la chapelle, dans une niche de forme ogivale figure l'écu que nous contestons : *d'argent à une corneille de sable traversée d'une lance de gueule posée en contrebande* qui, croyons-nous, est donné à tort pour être celui de Le Pape, sieurs du Bois de la Haye et de Kerminihy.

En effet, parmi les armoriaux se référant à ceux-ci, nous trouvons dans celui de Briant de Laubrière la mention de « Kermini » pour les Le Pape, blasonnant *d'argent à une corneille de sable traversée d'une lance de gueule posée en contrebande*. C'est donc bien l'écu figurant en la chapelle, lequel toutefois concerne essentiellement une famille de l'évêché de Tréguier dans les paroisses de Plougasnou et de Lanmeur (au nord de Saint-Brieuc).

En revanche, l'armorial de Guy Le Borgne, celui de Pol Potier de Courcy ainsi que Paul Aveneau de la Grancière mentionnent pour Kerminihy une toute autre famille Le Pape arborant *d'argent à une rose double de gueule, boutonnée d'or*. Cette famille était possessionnée à Gouesnou, Dirinon et Irvillac (proches de Landerneau) ainsi qu'à Lanarvily (à l'ouest du Folgoët), tous bien plus proches de chez nous que l'évêché de Tréguier.

A. E. de Villiers du Terrage ne tient pas compte de cette dissociation, peut-être ne l'a-t-il pas pressentie ou a été mal conseillé, et fait l'amalgame de ces familles distinctes comme étant de souche commune.

Admettons justement que ce soit le cas, qu'une branche cadette de ceux de l'évêché de Tréguier ait fait souche en pays de Lesneven et par la même occasion aurait revêtu de nouvelles armes, d'où un nouvel écu. Précisons tout de même que nos recherches en Dirinon, Gouesnou, Lanarvily et Irvillac nous ont convaincu que tous ces le Pape y sont installés très récemment. Il n'existe aucune mention d'eux dans les textes et les montres antérieurs et tout laisse à penser qu'ils n'y sont pas avant le début du XVII^e siècle, voire à la toute fin du siècle précédent.

Marc-Antoine Le Pape, sieur de Kerminihy et du Bois de la Haye, nous dit A.-E. de Villiers du Terrage, appartenait à la branche des seigneurs du Liscoat (Lescoat), en Lanarvily,

ce que nous ne mettons pas en doute. Nous avons connaissance d'un Marc Le Pappe, sieur du Bois de la Haye, ayant précisément des biens au lieu noble de Goasjégu.³ Notons également un Marc-Antoine⁴ Le Pappe (cousin de son homonyme de Kerminihy), sieur de Lesuzan (en Dirinon) et du vieux-bourg (en Gouesnou), parrain en janvier 1670 au Faou de son neveu Marc-Antoine de Kersulguen. Enfin, observons que Germain-Claude Le Pappe, fils aîné de Marc-Antoine, sieur de Kerminihy et d'Ursule l'Honoré, est à maintes reprises dit sieur de Coetespel qui, sous réserve, pourrait être le lieu noble de Coëtmesper en Irillac (jouxant Daoulas), mal orthographié, mais bel et bien possédé par les Le Pappe. Aussi et sans vouloir entrer dans les détails, nous sommes à même de constater que l'ensemble des Le Pape exogènes à Kerminihy, mais cités comme parrains, marraines ou témoins de ces derniers sont clairement et exclusivement de la branche blasonnant *d'argent à une rose double de gueule, boutonnée d'or*.

Quoique les déboutements soient parfois sujets à caution, nous constatons que tous les membres de ces familles portant *d'argent à une rose double de gueule, boutonnée d'or* sont à la fin du XVII^e siècle, jugés usurpateurs de noblesse et condamnés à une lourde amende. Dans l'hypothèse où ceux-ci seraient réellement issus naguère de l'évêché de Tréguier, cela signifierait qu'ils n'ont pu ou su produire les documents attestant leur filiation. Les ont-ils perdus, ou la branche aînée n'a pas daigné les leur communiquer ? Beaucoup de questions sans réponses. Que des hypothèses.

Dans le même temps, les Le Pappe arborant *d'argent à une corneille de sable traversée d'une lance de gueule posée en contrebande*, c'est-à-dire ceux de l'évêché de Tréguier, ceux-là ne sont pas inquiétés et sont confirmés dans leur noblesse.

Jean-Baptiste Le Pappe, fils aîné, sieur de Kerminihy est conseiller du roi et procureur au Présidial de Quimper, haute charge, s'il en est. Toutefois ses relations ne suffiront pas et tous ses efforts seront vains quant à une révision de leur condamnation.



Plus loin, apparaît un autre écu de la Marche, *de gueules au chef d'argent*, celui de Joseph-François qui, en 1718 a épousé Anne-Hyacinthe Le Pappe. Les armes sont, cette fois, conformes aux règles de l'héraldique qui, pour représenter la couleur rouge (*de gueules*) en monochrome, la souligne de rayures verticales.

M. de Villiers du Terrage nous suggère que ce couple serait à l'origine d'une première réhabilitation de la chapelle comprenant : « *le haut de la façade, le clocher et une partie des murs latéraux. Une fenêtre très simple en œil de bœuf et quelques ornements sont caractéristiques de cette époque, ce que confirme une inscription sculptée avec caractères en relief sur une pierre des murs latéraux F. ANNO — 1724* ». Il semblerait également que le clocher, aux dires de M. de Villiers du Terrage ait comporté un cadran solaire sur lequel un écusson associait les armes de la marche à celles des Le Pappe. Nous n'en savons pas plus mais nous aurions souhaité savoir quelles étaient les armes représentées.

³ AD29 B 1675 : « En la sénéchaussée de Lesneven en 1643, Marc Le Pappe, sieur du Bois de la Haie, fait aveu pour le lieu noble de Goasjégu » (paroisse de Saint-Thonan au nord-ouest de Landerneau). Celui-ci pourrait être notre Marc-Antoine qui 13 ans plus tard sera sieur de Kerminihy. Auquel cas ce serait ce même Marc évoqué lors de l'arrière-ban de 1636 sieur du Bois de la Haye, de Launay et de Kergueron qui s'estime valoir 600 livres de rentes et s'engage pour servir si conflit il y a. Hervé Torchet semble corroborer cette hypothèse dans son ouvrage : *1636, l'arrière-ban, les manoirs et leurs propriétaires*, Editions La Pérenne, 2018 en estimant ce Marc époux d'Ursule L'honoré.

⁴ Notons que ce Marc-Antoine décède à Daoulas le 11 avril 1684 tandis qu'en janvier 1674 Ursule l'Honoré, est déjà considérée comme veuve de son homonyme, autre Marc-Antoine Le Pappe.



Viennent après, les armes de leur gendre et successeur : François-Christophe de Kerjan (*d'argent à la tour couverte de sable*), lieutenant puis capitaine des vaisseaux du roi qui, en 1760, à l'âge de 45 ans s'est uni à Marie-Louise de la Marche qui a tout de même 38 printemps. L'époux vivra néanmoins jusqu'à l'âge vénérable de 97 ans, et suivant les rumeurs locales, son fantôme arpente de temps à autres les couloirs de Kerminihy.

Les épousailles tardives s'expliquent sans doute par la dot peu attractive de l'héritière. Les parents de la promise étant l'un un cadet de famille, l'autre une roturière qui n'avait hérité que d'une partie des terres de Kerminihy avec le vieux manoir. Heureux concours de circonstances, Pierre, le frère d'Anne-Hyacinthe à qui l'autre moitié de Kerminihy avait échu, dont le château, n'eut qu'une fille qui décéda sans enfants. Marie-Louise de la Marche fut en 1783 l'héritière de sa cousine issue de germains réunissant ainsi de nouveau l'intégralité des terres de Kerminihy.

En 1782, une visite prescrite par l'évêché de Quimper confirme que la chapelle est satisfaisante et jugée en état de célébrer le culte. Les registres paroissiaux y mentionnent encore des fiançailles en 1783, ainsi que des baptêmes en 1784 et 1785. A.-E. de Villiers du Terrage souligne : « *Quelques années plus tard l'office divin cessa d'y être célébré. La chapelle fut abandonnée et finit par être transformée en magasin jusqu'au moment où la couverture s'effondra : il fallut alors abattre une partie des murailles qui menaçaient ruine* ».



Leur fille unique Marie-Hyacinthe s'unit à son tour, en 1784 à François-Pierre de Kermorial (*d'azur au greslier d'argent, accompagné de trois fleurs de lys de même*), lui aussi lieutenant de vaisseaux et qui participa à la guerre d'indépendance américaine. Leur fils aîné, Joseph-François Marie, s'engage dans l'Armée de l'Ouest (celle de la République), et gravit tous les échelons jusqu'à chef de bataillon (capitaine dans l'armée impériale, plus tard lieutenant-colonel).

En Janvier 1815, soit 5 mois avant la bataille de Waterloo à laquelle il ne participera pas, il épouse à Morlaix, Apolline-Marie de Kermellec et s'installe à Kerminihy où il fait démolir le vieux manoir, la cour close et ses communs subsistants. La tradition soutient que celui-ci utilisa une partie des moellons afin de bâtir certaines maisons lui appartenant en la rue des moulins à Rosporden. Député en 1830, son mandat est interrompu par sa mort trois ans plus tard, à l'âge de 47 ans.

Sa veuve et ses quatre enfants se trouvant dans une position difficile vendent Kerminihy au faïencier Eloury de Quimper.

En aparté :

Nous avons connaissance de l'une des enfants Kermorial, Armande-Marie qui, épousant Richard-Henri Paine, général de brigade d'artillerie de marine obtinrent du roi Louis de dix-huitième l'autorisation de relever le nom des Kermorial, devenant ainsi des Paine de Kermorial. Deux des filles du couple seront les épouses successives de Louis-Marie Samuel Billette de Villeroche, conservateur, puis maire de Concarneau et propriétaire du manoir de Coataven en Melgven. Avant la destruction de ce bâti dans les années quatre-vingt du siècle dernier, l'on pouvait encore observer au-dessus de la grande cheminée les armoiries des Billette de Villeroche et celles des Paine de Kermorial. Un détail toutefois : le *greslier* (cor de chasse) a été inversé et regarde maintenant vers la gauche. Sans doute aura-t-on exigé de cette famille cette modification mineure vis-à-vis de la branche ancienne des Kermorial.

A Kerminihy, les bâtiments se délabrent et les bois sont mis en coupe. Il est en effet de notoriété publique que les faïenceries de M. Eloury sont voraces de ce matériau. Heureusement pour le domaine, celui-ci est de nouveau cédé. Les nouveaux acquéreurs sont l'ingénieur Sophie-Marie Philippe Avril, plus tard Inspecteur Général et Directeur de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, et son épouse Hortense-Louise du Boisguéhénneuc. Leur unique fille, Louise-Marie épouse en mai 1859 Aimé-Edouard de Villiers du Terrage, auteur de nombreuses recherches sur Kerminihy et archéologue amateur éclairé. Tout comme son beau-père celui-ci sera inspecteur Général des Ponts-et-Chaussées.



Les écus les plus récents de la chapelle sont les leurs, soulignant ainsi leur implication sur l'apposition de presque tous les blasons en ces lieux.



A gauche de l'emplacement estimé de l'autel, l'on peut observer dans une vaste niche ogivale une grande croix tréflée, avec en son centre une croix pattée dont nous ignorons la signification, si toutefois il y en a une. Deux écussons sont apposés de part et d'autre du pied de la croix : *une aigle bicéphale* qui doit correspondre à Hortense du Boisguéhénneuc, mère de Louise-Marie Avril, l'épouse d'Aimé-Edouard de Villiers du Terrage, lequel a ses armes à droite : *d'azur à trois serres de griffon d'or*. La famille Avril n'étant pas titrée n'a point d'écu. C'est sans doute ce qui a justifié, voire autorisé la présence des armes de la mère. Curieux mais au XIX^e siècle, rien ne semble s'opposer à de telles facéties... pourquoi pas ! On peut également considérer qu'en apposant l'écu des du Boisguéhénneuc, le gendre rendait hommage à sa belle-famille en légitimant la détention antérieure de Kerminihy par ceux-ci

Paul Aimé, l'un de leurs enfants épouse en 1919 Marie Lucie Jeanne Cassin de la Loge dont une fille : Elisabeth Marthe de Villiers du Terrage qui épouse à Rosporden en 1946 Robert Joseph Louis Marie de Pluvié. En 2020, leur fils Jacques cède la propriété aux actuels détenteurs, Marina Pirot, Dominique Leroy et consorts qui, à leur tour insufflent une nouvelle vie au domaine.

Au crédit de M. du Villiers du Terrage ainsi que celui de son beau-père, le sieur Avril, ceux-ci ont réussi le tour de force de créer, outre le parc botanique, un environnement néogothique suggérant une tangible ancienneté des bâtis ; l'emploi de traverses et meneaux sur l'ensemble des ouvertures est généralisé. Si l'on ajoute à cela, sur une levée de terrain d'apparence naturelle et qui ne l'est sans doute que partiellement, le plan d'eau qui fait suite à la fontaine-lavoir : son ordonnancement, ses vannes et autres appareillages donnent également le change. On supposerait tout cela réalisé très anciennement alors qu'ils sont de la seconde moitié du XIX^e siècle. Dans cet esprit, quoique dans une moindre échelle, ces réalisations préfigurent celles du domaine de Trévarez.

Kernével le 16 juillet 2023
P. Lebègue